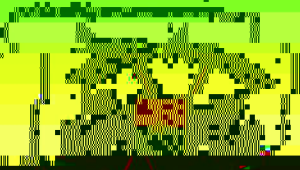
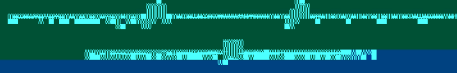


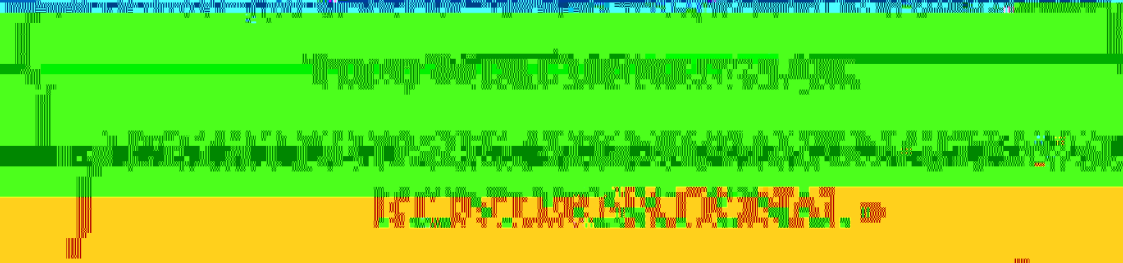
1. **Abstrakte Ebene**



2. **Konkrete Ebene**

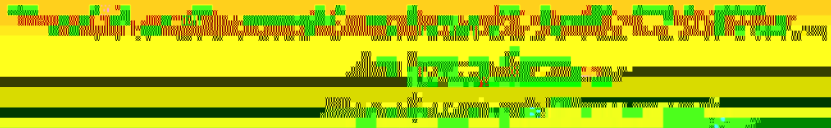


3. **Abstrakte Ebene**



4. **Konkrete Ebene**

5. **Abstrakte Ebene**



6. **Konkrete Ebene**

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Avant tout propos, mon pays salue le rapport du Secrétaire Général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit établi en application de la Résolution 72/119 de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non Alignés et se réjouit de pouvoir donc partager à titre national, les points de vue et expériences du Burkina Faso sur le point de l'ordre du jour de notre commission relatif à l'état de droit.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que l'état de droit est avant tout un modèle théorique, il convient de noter qu'il est également devenu un thème politique, puisqu'il est aujourd'hui considéré comme la principale caractéristique des régimes démocratiques. En faisant du droit.

En effet, le Burkina Faso estime que toute action en faveur de la consolidation de l'Etat de droit doit s'appuyer sur les solutions endogènes et s'adapter au contexte national de chaque pays. A ce titre, il serait illusoire de croire que le droit a une vocation absolue et une aptitude totale à contrôler entièrement l'ordre social selon un système de normes hiérarchisées. D'ailleurs, la prolifération des réglementations

C'est pourquoi la valorisation des institutions traditionnelles non formelles peuvent

